

ici-bas, devant les hommes, les voies toujours admirables de sa Providence. Alors le monde, qui les avait témérairement condamnées, est obligé de reconnaître son erreur et de confesser publiquement, selon la parole du psalmiste, que les « jugements de Dieu sont véritables et qu'ils portent en eux-mêmes leur pleine justification » : *Judicia Domini vera, justificata in semetipsa*.

C'est ce qui est arrivé à l'occasion de la vocation tout extraordinaire de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation. Mariée, malgré ses désirs, dès l'âge de dix-neuf ans, et devenue veuve deux ans après, elle avait, à la mort de son époux, un fils unique qu'elle éleva dans la crainte et l'amour du Seigneur jusqu'à l'âge de douze ans. Or, à cette époque, Dieu, l'ayant appelée à la vie religieuse, lui ordonna par cela même d'abandonner ce fils dans le monde, après lui avoir fait, toutefois, la promesse de veiller sur lui et de le protéger particulièrement. Ce grand sacrifice fut accompli le 25 janvier 1631, et l'enfant laissé aux soins d'une tante qui s'était chargée de son entretien.

Il est bien peu d'âmes, dans toute la suite des siècles chrétiens, que la charité divine ait élevées si haut au-dessus des inclinations les plus pro-